

Conseil Communal
Séance du 04 juin 2013

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;

NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;

ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., LHOAS V., SONNET M.,

LAMOLINE P., CONRARD C., BURNON A.,

HENKINET F., MOUTON B. et LEYDER O., Conseillers;

GIERENS Bernard, Secrétaire Communal

La séance est ouverte.

1. Avis sur les comptes des Fabriques d'Eglises de Morhet et Chenogne – Exercice 2012.

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur les comptes 2012 des Fabrique d'Eglise de Morhet et Chenogne. Ceux-ci se présentent comme suit :

Paroisse	Exercice comptable	Recettes	Dépenses	Excédent/ Déficit	Intervention communale à l'ordinaire
Chenogne	Année 2012	22.787,76 €	13.933,42 €	Excédent de 8.854,34 €	10.384,86 €
Morhet	Année 2012	30.843,88 €	24.709,16 €	Excédent de 6.134,72 €	7.481,79 €

2. Modification budgétaire ordinaire n° 1 – Exercice 2013 : approbation.

La modification budgétaire n° 1 (ordinaire) présente les résultats suivants :

- RECETTES :	8.927.445,90 €
- DEPENSES :	7.568.883,32 €
- EXCEDENT :	1.358.562,58 €
- BONI EXERCICE PROPRE :	157.409,55 €

Le Conseil communal approuve cette modification budgétaire ordinaire n° 1.

3. Modification budgétaire extraordinaire n° 1 – Exercice 2013 : approbation.

La modification budgétaire n° 1 (extraordinaire) présente les résultats suivants :

- RECETTES :	9.057.356,41 €
- DEPENSES :	8.999.344,66 €
- EXCEDENT :	58.011,75 €

Le Conseil communal approuve cette modification budgétaire extraordinaire n° 1.

4. Acquisition d'une mini-pelle pour le Service des Travaux : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Présentation : Guy MARS

En raison des nombreux travaux de voirie, de petites fondations, de tranchées et autres et afin d'éviter de faire appel à des entrepreneurs extérieurs et/ou à la location temporaire d'une mini-pelle, le Conseil communal approuve l'acquisition d'une mini-pelle selon les caractéristiques techniques arrêtées par le Chef et l'Echevin des Travaux.

Mode de passation du marché : procédure négociée sans publicité avec 4 critères d'attribution.
Montant estimé du marché : 25.000 € TVAC.

5. Acquisition d'une remorque pour le transport de la mini-pelle pour le Service des Travaux : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Présentation : Guy MARS

Vu la nécessité d'acquérir une remorque capable de transporter et véhiculer des engins (mini-pelle par ex.) ou de transporter divers matériaux pour la voirie, le Conseil communal approuve l'acquisition d'une remorque porte-engins.

Mode de passation du marché : procédure négociée sans publicité.
Montant estimé du marché : 5.000 € TVAC.

6. Marché de travaux de pose d'installations d'éclairage public – Renouvellement de l'adhésion de la Commune à la centrale de marchés INTERLUX : Décision de principe.

Le Conseil Communal prend une décision de principe quant au renouvellement de l'adhésion à la centrale de marché constituée par l'intercommunale INTERLUX (GRD) pour les travaux de pose d'installations d'éclairage public pour une durée de six ans pour le compte des communes de la Province.

L'adhésion précédente est venue à échéance le 30/05/2013.

7. Remplacement du pont n° XVIII, Virée-du-Renard à Sibret : approbation du projet et fixation des conditions du marché.

Présentation : Guy MARS

Le pont étant déstabilisé, il y a nécessité de le démolir et d'en reconstruire un neuf (type pertuis). L'Echevin des Travaux va vous présenter plus amplement ce projet élaboré par le Département des Services Techniques.

Mode de passation du marché : adjudication publique.

Montant estimé du marché : 84.949,50 € TVAC.

Le Conseil communal approuve ce projet et le cahier spécial des charges.

8. Amélioration des installations des terrains de tennis de Vaux-sur-Sûre : aménagement en « French court » des deux terrains : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Présentation : Patrick NOTET

Afin d'améliorer le revêtement des installations publiques des terrains de tennis de Vaux, le Conseil communal approuve l'aménagement en « French Court ». Ce type de revêtement est facile d'entretien et jouable en toute saison et est une évolution normale à apporter à nos 2 terrains communaux.

Mode de passation du marché : procédure négociée sans publicité.

Montant estimé du marché : 14.900 € TVAC.

Le Conseil communal approuve ce projet et le cahier spécial des charges.

9. Acquisition de 2 ensembles de bâtiments cellulaires d'occasion pour l'implantation scolaire de Morhet : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Présentation : Patrick NOTET

Etant donné que les travaux d'extension de l'implantation scolaire de Morhet risquent de prendre un certain temps, vu l'augmentation de la population scolaire de cette implantation, vu la nécessité d'agrandir la capacité de l'accueil extrascolaire et afin d'accueillir la future Direction d'école, le Conseil communal approuve l'acquisition de 2 ensembles de bâtiments cellulaires d'occasion et le cahier spécial des charges ;

Mode de passation du marché : procédure négociée sans publicité.

Montant estimé du marché : 26.486,90 € TVAC.

10. Reconduction en gré à gré des baux de chasse venus à terme : 5 lots situés sur l'ancienne Commune de Nives.

Etant donné que les baux de chasse situés sur l'ancienne Commune de Nives sont arrivés à échéance le 31 mai 2013, il est nécessaire de les relouer.

Pour des raisons financières, administratives et conjoncturelles, le Conseil communal décide de reconduire ces baux aux anciens adjudicataires pour une durée de 7 ans et ce, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat qui précise que le Conseil communal peut décider du principe d'une reconduction de gré à gré de baux en cours. Précompte mobilier à charge du locataire.

11. Reconduction en gré à gré du bail de chasse venu à terme : 1 lot situé sur la section de Rosières.

Etant donné que le bail de chasse situé sur la section de Rosières est arrivé à échéance le 31 mai 2013, il est nécessaire de le relouer.

Pour des raisons financières, administratives et conjoncturelles, le Conseil communal décide de reconduire ce bail à l'ancien locataire pour une durée de 7 ans, et ce toujours conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat sus cité. Précompte mobilier à charge du locataire.

12. Désignation d'un représentant apparenté MR au Conseil d'exploitation de la succursale Lesse-Ourthe-Semois de la SWDE : ratification.

Le Conseil communal ratifie la décision du Collège communal du 30 avril 2013 désignant Monsieur Yves BESSELING, Bourgmestre apparenté MR, en tant que représentant de la Commune de Vaux-sur-Sûre au sein du Conseil d'Exploitation de la succursale Lesse-Ourthe-Semois de la SWDE. Ce poste revenant pour la Commune de Vaux-sur-Sûre à un conseiller apparenté MR.

13. Désignation d'un administrateur apparenté CDH au sein du Conseil d'administration d'Interlux.

Le Conseil communal approuve la désignation de Monsieur Claude PAUL, Conseiller communal apparenté CDH en tant qu'administrateur au sein du Conseil d'administration d'Interlux.

14. Désignation de 5 représentants à la Société de Logements publics de la Haute Ardenne (Application de la clef d'Hondt : 4 pour la majorité et 1 pour la minorité).

Le Conseil communal décide de la désignation à l'Assemblée générale :

Pour la majorité

- Vinciane LHOAS
- Pascale LAMOLINE
- René REYTER
- Patrick NOTET

Pour la minorité

- Malika SONNET

15. Convocation à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale IMIO du 24 juin 2013 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle (IMIO) du lundi 24 juin 2013 à Mons.

16. Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale AIVE du 19 juin 2013 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale AIVE du mercredi 19 juin 2013 à Redu.

17. Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale IDELUX-Projets publics du 19 juin 2013 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IDELUX-Projets publics du mercredi 19 juin 2013 à Redu.

18. Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale IDELUX-Finances du 19 juin 2013 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IDELUX-Finances du mercredi 19 juin 2013 à Redu.

19. Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale IDELUX du 19 juin 2013 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IDELUX du mercredi 19 juin 2013 à Redu.

20. Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de Sofilux du 13 juin 2013 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de SOFILUX du jeudi 13 juin 2013 à Redu.

21. Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire d'Interlux du 13 juin 2013 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'INTERLUX du jeudi 13 juin 2013 à Redu.

22. Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de BEP CREMATORIUM du 25 juin 2013 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de BEP CREMATORIUM du mardi 25 juin 2013 à Namur.

23. Convocation aux Assemblées Générales de Vivalia du 11 juin 2013 et du 25 juin 2013 : approbation des ordres du jour.

Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour des Assemblées générales de VIVALIA des mardis 11 et 25 juin 2013 à Bertrix.

24. Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier du 17 juin 2013: approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier du lundi 17 juin 2013 à Martelange.

25. Désignation de 2 représentants (1 apparenté MR et 1 apparenté CDH) au sein du Conseil d'Administration du Parc Naturel Haute-Sûre et Forêt d'Anlier.

De par leurs fonctions, le Conseil communal désigne Messieurs Joseph GROGNA (MR) et René REYTER (CDH), Echevins, pour représenter le Conseil communal au sein Conseil d'Administration du Parc Naturel Haute-Sûre et Forêt d'Anlier.

26. Désignation de 2 représentants au sein de la Commission de gestion du Parc Naturel Haute-Sûre et Forêt d'Anlier.

De par leurs fonctions, le Conseil communal désigne Messieurs Joseph GROGNA et René REYTER, Echevins, pour représenter le Conseil communal au sein de la Commission de gestion du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier.

27. Désignation d'un représentant au sein du Groupe d'Action Locale Haute-Sûre Forêt d'Anlier.

De par ses fonctions, le Conseil communal désigne Monsieur René REYTER, Echevin, pour représenter le Conseil communal au sein de l'Assemblée générale du GAL.

28. Désignation d'un représentant au sein du Contrat Rivière Haute-Sûre.

De par ses fonctions, le Conseil communal désigne Monsieur Joseph GROGNA, Echevin, pour représenter le Conseil communal au sein du Contrat de Rivière Haute-Sûre.

29. Désignation d'un représentant au sein du Massif forestier Parc Naturel Haute-Sûre et Forêt d'Anlier.

De par ses fonctions, le Conseil communal désigne Monsieur René REYTER, Echevin, pour représenter le Conseil communal au sein du Comité du Massif de la Forêt d'Anlier.

30. Règlement pour la taille de haies : approbation.

Présentation : Joseph GROGNA

Il s'agit d'un service offert (en partie) aux agriculteurs, et ce, depuis de nombreuses années. Convention établie pour les années 2013, 2014 et 2015 pour l'entretien des haies et bords des routes.

Prix : 60 €/heure HTVA (30 € payés par l'Administration et 30 € payés par l'agriculteur). L'agriculteur paye la totalité de la facture et demande le remboursement à l'Administration communale.

Le Conseil communal approuve le règlement pour ces 3 futures années. L'entreprise retenue dans le cadre de ce marché est l'entreprise HAINAUX.

31. Avenant n° 2 à la convention de partenariat Promemploi – Fonds Social Européen : approbation.

Le Conseil communal approuve cet avenant qui vise quelques modifications au niveau des coordonnées de certains partenaires dans le projet « Une ardeur d'enfance pour toutes et tous » + quelques autres adaptations.

32. Fixation des conditions de recrutement pour un emploi dans le cadre du plan Maribel pour l'accueil extrascolaire.

Suite à notre demande, nous avons obtenu de l'ONSSAPL un mi-temps Maribel « emplois-jeunes » pour l'accueil extrascolaire. Aussi le Conseil communal arrête les conditions de recrutement qui s'adressent à des jeunes de 18 à 30 ans maximum + constitution d'une réserve de recrutement.

33. Création d'une troisième Ecole Fondamentale Ordinaire et d'un poste de Directeur sans classe, dans un emploi vacant.

Présentation : Patrick NOTET

Etant donné la croissance et la stabilité de la population scolaire et afin d'améliorer encore le fonctionnement de nos écoles, il est proposé au Conseil communal la création d'une troisième école communale et par conséquent un poste de directeur sans classe.

Prise d'effet au 1^{er} septembre 2013.

34. Fixation des conditions de recrutement pour le poste de Directeur d'une Ecole Fondamentale Ordinaire.

Présentation : Patrick NOTET

Le Conseil communal procède au recrutement d'un Directeur, et ce, compte tenu de la nouvelle et 3^{ème} école. Il est prévu de faire appel aux candidats ayant acquis l'ancienneté nécessaire au sein du pouvoir organisateur, c'est-à-dire quand on reste dans le palier 1 sauf faute de candidat. Le Conseil communal approuve l'ensemble des conditions générales et particulières de recrutement.

HUIS CLOS

La séance est levée.